

## BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE Année 2021

**Part concernée : La part égale à 13 % de la taxe** (ancien hors quota) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors formation en apprentissage. Le versement est à effectuer **avant le 31 mai 2021**.

**Ce bordereau est à retourner :**

- Soit par voie postale :  
CREPS Hauts-de-France  
Département Finances et Affaires générales  
Agent comptable  
11 rue de l'Yser  
BP49 - 59635 Wattignies Cedex
- Soit par e-mail :  
[direction@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Votre entreprise :**

Raison sociale : Raison sociale

Adresse : ..... CP : ..... Ville : .....

N° de SIRET : .....

Contact dans l'entreprise : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....

**Montant de votre versement de la taxe d'apprentissage au CREPS Hauts-de-France :** ..... euros

**Modalités de versement :**

Virement : IBAN FR76 1007 1590 0000 0010 0398 869 BIC : TRPUFRP1

(Merci d'indiquer la référence TA2020)

Chèque : à l'ordre de l'agent comptable du CREPS Hauts-de-France.

Nous vous adresserons un reçu par e-mail dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre précieux soutien au CREPS Hauts-de-France.

**CREPS Hauts-de-France**

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies

11 rue de l'Yser • BP49 • 59635 Wattignies Cedex • France

03 20 62 08 10 • [accueil@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

SIRET 195 903 026 00019 • CODE APE 8551Z